



## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **LIFE SCIENTIFIC METSULFURON 20***

*de la société* **LIFE SCIENTIFIC LTD**

*enregistrée sous le* **n°2020-1678**

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 28 février 2022,*

*Considérant qu'un risque d'effet inacceptable pour les vers de terre, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,*

*Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,*

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	LIFE SCIENTIFIC METSULFURON 20
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	LIFE SCIENTIFIC LTD Block 4 Belfield Office Park Beech Hill Road D04V972 DUBLIN 4 Irlande
<b>Formulation</b>	Granulé dispersable (WG)
Contenant	200 g/kg - metsulfuron-méthyle
<b>Numéro d'intrant</b>	9988-2020.01
<b>Numéro d'AMM</b>	-
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 05/05/2022

DocuSigned by:  
  
 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



Liberté  
Égalité  
Fraternité



## ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15105912 Blé*Désherbage	15 g/ha	1/an	F
		<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les vers de terre ni de déterminer l'efficacité du produit.	
18505901 Gazons de graminées*Désherbage	20 g/ha	1/an	-
		<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les vers de terre.	
15415932 Jachères et cultures intermédiaires* Trt Part.Aer.*Limit. Pousse Fructif.	20 g/ha	1/an	-
		<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les vers de terre.	
15105913 Orge*Désherbage	15 g/ha	1/an	-
		<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les vers de terre ni de déterminer l'efficacité du produit.	



Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
<b>10995900</b> Porte graine*Désherbage	20 g/ha	1/an	-
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les vers de terre.			
<b>15705914</b> Prairies*Désherbage	0,02 kg/ha	1/an	-
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé en raison car en absence d'essais résidus le respect des LMR ne peut être vérifié et une évaluation du risque pour le consommateur ne peut être effectuée, et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les vers de terre.			
<b>15105915</b> Seigle*Désherbage	15 g/ha	1/an	-
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les vers de terre ni de déterminer l'efficacité du produit.			